



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 030-200034692-20240708-DEL90\_2024-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°90/2024  
du Conseil communautaire  
Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**OBJET : Cotisation 2024 pour participation à l'animation/fonctionnement du GAL des Cévennes au Rhône**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°CP/2022-06/12.09 de la Commission Permanente du 3 juin 2022, validant les candidatures suite à l'appel à manifestation d'intérêt et autorisant la Présidente à lancer l'Appel à candidatures destiné à sélectionner les Groupes d'Action Locale 2023-2027 et leurs structures porteuses,

Vu la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 du 9 février 2023 portant validation des candidatures à la suite de l'appel à Candidature LEADER, de la répartition de la dotation, aide forfaitaire à la préparation des candidatures et la convention AG/GAL ;

Considérant que la Région Occitanie a annoncé qu'un autofinancement par le territoire à hauteur de 20% était exigé sur les dossiers de fonctionnement des GAL pour la période 2023-2027 ;

Considérant que le 14 avril 2023, une assemblée générale extra-ordinaire a été réunie pour modifier les statuts de l'association qui a été renommée association "LEADER en Cévennes, au fil de l'eau" de façon à tenir compte du changement de périmètre entre le GAL Cévennes et le GAL Des Cévennes au Rhône ;

Considérant le rapport d'activités 2023 et le plan de financement prévisionnel « Animation/fonctionnement du GAL pour le programme 2023-2027 - Animation 2024 » suivant ;

| Budget prévisionnel 2024 pour l'association LEADER en Cévennes au fil de l'eau<br>(CP GAL Cévennes et CP GAL des Cévennes au Rhône) |           |                                  |                |
|---|-----------|----------------------------------|----------------|
| Dépenses 2023   |           | Recettes 2024                    |                |
| Charges externes  | 25 280 €  | LEADER 2023-2027                 | 83 808 €       |
| Rémunération personnel et charges   | 88 108 €  | Département Gard                 | 13 000 €       |
|   |           | Alès Agglomération (loyer)       | 6 080 €        |
|   |           | Cotisation Alès Agglomération    | 5 500 €        |
|   |           | <b>Cotisation Gard Rhodanien</b> | <b>3 500 €</b> |
|   |           | Cotisation De Cèze Cévennes      | 1 500 €        |
| Total dépenses  | 113 388 € | Total recettes                   | 113 388 €      |

Il est proposé de participer à hauteur de 3 500€ au coût de fonctionnement pour l'animation du GAL des Cévennes au Rhône pour l'année 2024.

La question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 5 juin 2024,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- D'approuver le Plan de financement Animation GAL des Cévennes au Rhône ;
- D'approuver le versement d'une cotisation pour l'animation GAL des Cévennes au Rhône 2024 à l'association LEADER en Cévennes au fil de l'eau ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**



*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le*

**08 JUL. 2024**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 030-200034692-20240708-DEL90\_2024-DE



1505 100 8 1